

# Rencontre gouvernement-walis : des ateliers pour montrer la voie

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5735 - Lundi 26 septembre 2022 - Prix : 10 DA

Souk Ahras

## Colloque international sur Saint Augustin les 1<sup>er</sup> et 2 octobre

Page 16

Substitution aux importations

# Priorité aux filières industrielles

Page 2

## Deux scénarios possibles dans la guerre en Ukraine

Par Mohamed Habili

**O**n sait comment une guerre commence, on ne sait pas comment elle se développe, et encore moins comment elle se termine, à supposer qu'elle se termine d'ailleurs. Car il arrive aussi, et c'est même le cas le plus fréquent, qu'elle mute en quelque autre forme de conflit, sinon en plusieurs, si notamment dès le départ elle présente une dimension mondiale avérée. Ainsi de la guerre en Ukraine, à l'évidence un tournant dans l'histoire de l'Europe, aux confins de laquelle elle se déroule, et celle du monde, que ses effets ne manqueront pas d'affecter, plus ou moins profondément selon les pays et les régions, et probablement en des temps différents, dont personne ne peut prévoir ne serait-ce que les suites immédiates. A priori de deux choses l'une, ou bien la Russie la gagne, au bout d'un temps pas trop long, et alors le conflit retournera à son état premier : une conséquence du désir du pouvoir ukrainien actuel de rejoindre l'Otan, et à la volonté de cette dernière de l'admettre en son sein. Car on n'en serait pas là si l'Otan lui avait suffisamment fait comprendre qu'il ne serait jamais un de ses membres. Si ce pouvoir ukrainien n'avait pas agi depuis maintenant plusieurs années en haine de la Russie, il aurait accepté facilement de faire droit à l'opposition de celle-ci à son intégration dans l'Otan.

Suite en page 3

Le ministre de l'Intérieur au sujet du recensement de la population

# Brahim Merad : «Les résultats peuvent nous surprendre»



PH/D. R.

«Les résultats du processus de Recensement général de la population et de l'habitat peuvent nous surprendre, car nous ne pouvons pas construire des politiques publiques sans savoir qui nous sommes, comment nous vivons, où nous vivons et ce que nous voulons», a indiqué, hier, le ministre de l'Intérieur, Brahim Merad.

Page 2

Projet de loi de l'artiste

## Un nombre modeste d'artistes à l'atelier de concertation

Page 7

CHAN 2022

## Le tirage au sort prévu samedi prochain

Page 15

Le ministre de l'Intérieur au sujet du recensement de la population

# Brahim Merad : «Les résultats peuvent nous surprendre»

«Les résultats du processus de Recensement général de la population et de l'habitat peuvent nous surprendre, car nous ne pouvons pas construire des politiques publiques sans savoir qui nous sommes, comment nous vivons, où nous vivons et ce que nous voulons», a indiqué, hier, le ministre de l'Intérieur, Brahim Merad.

Par Thinhinane Khouchi

Le 6<sup>e</sup> Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2022) a débuté hier avec l'utilisation, pour la première fois, des nouvelles technologies pour fournir des données et des indicateurs socio-économiques d'aide à la décision. En effet, le coup d'envoi de l'opération a été donné à la Place Aïssat-Idir, commune de Sidi M'hamed d'Alger, par le ministre de la Numérisation et des Statistiques, Hocine Cherhabil, et le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, en présence du wali d'Alger, Rabehi Abdennour. Dans son intervention, le ministre de l'Intérieur a affirmé que «le succès de ce processus dépend de la mesure dans laquelle les citoyens contribuent à faciliter le travail de ceux qui en sont responsables». Il a ajouté que «le résultat du processus de Recensement général de la population et de l'habitat peut nous surprendre car nous ne



pouvons pas construire des politiques publiques sans savoir qui nous sommes, comment nous vivons, où nous vivons et ce que nous voulons». Merad a affirmé que «l'Etat a mobilisé tous les moyens humains et financiers pour réussir cette opération», précisant que les préparatifs se sont axés sur une approche plu-

risectorielle avec, à la clé, un travail en synergie. Le département qu'il dirige avec la contribution des walis «a pris une série d'engagements pour le bon déroulement dudit recensement» en offrant, entre autres, 12 000 unités de transport pour faciliter le déplacement des agents mobilisés. Dans le même ordre

d'idées, le ministre a affirmé que «la réussite des politiques publiques est tributaire de la prise en considération de la réalité sociale». Aussi, le ministre a fait part de l'intérêt accordé à la formation de la ressource humaine, nécessaire pour mener à bon port cette opération en lui permettant une bonne maîtrise des outils technologiques qui seront utilisés pour la première fois. Enchaînant, Merad a assuré quant à l'encadrement sécuritaire de l'événement. De son côté, le ministre de la Numérisation et des Statistiques, Hocine Cherhabil, a insisté sur la nécessité d'être patient et vigilant dans ses relations avec les citoyens. En marge de sa supervision du lancement du recensement de la population et de l'habitat, le ministre de la Numérisation a exigé la plus grande confidentialité. Il a appelé les responsables de cette opération à ne ménager aucun effort pour motiver «les frères et sœurs» afin de fournir des données exactes et crédibles requises. Il les a appelés également à travailler avec cour-

toisie et professionnalisme avec les différents membres de la famille. Cherhabil a souligné que les bases de données visent à améliorer le service public et à répondre aux besoins des citoyens. Il est à noter que ce recensement, qui s'étalera du 25 septembre au 9 octobre 2022, revêt une importance stratégique dans la mesure où les données qu'il fournira reflètent fidèlement le degré d'application sur le terrain des réformes engagées par l'Etat à tous les niveaux au cours de ces dernières années, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux, à l'instar des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. L'organisation fonctionnelle du RGPH est régie par des textes législatifs, dont la loi numéro 86-09 du 29 juillet 1986 relative au Recensement général de la population et de l'habitat, ainsi que le décret exécutif numéro 21-465 portant organigramme général du sixième Recensement de la population et de l'habitat. T. K.

## Le 6<sup>e</sup> Recensement général de la population et de l'habitat par les chiffres

Voici quelques chiffres concernant le 6<sup>e</sup> Recensement général de la population et de l'habitat (25 septembre-9 octobre 2022) placé sous le slogan «Recenser notre présent pour construire notre avenir» :

- Mobilisation d'un budget de près de cinq milliards de dinars.
- Mobilisation de 53 000 agents recenseurs à travers le territoire national.
- Mobilisation de plus de 8 000 agents contrôleurs.
- Mobilisation de 2 000 agents suppléants.
- Mobilisation de 3 000 forma-

teurs.

- Utilisation pour la première fois de 57 000 tablettes électroniques.
- Mobilisation de 12 000 véhi-

cules pour le transport des effectifs.

- Le Recensement est régi par des textes législatifs, dont la loi numéro 86-09 du 29 juillet 1986

relative au Recensement général de la population et de l'habitat, ainsi que le décret exécutif numéro 21-465 portant organigramme général du sixième Recensement

de la population et de l'habitat. Cette opération est la sixième du genre en Algérie, après celles organisées en 1966, 1977, 1987, 1998 et 2008, rappelle-t-on. APS

Tizi Ouzou

## Plus de 1 700 agents recenseurs mobilisés

La wilaya de Tizi Ouzou a mobilisé d'importants moyens matériels et humains pour l'opération de Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2022) lancée depuis hier à tra-

vers l'ensemble du territoire national. Le coup d'envoi officiel a été donné depuis le siège de la wilaya. Pour cette opération, pas moins de 1 706 agents recenseurs, 78 formateurs et 260 contrôleurs ont été mobilisés, en

plus des moyens matériels, dont des tablettes numériques, afin de permettre le suivi régulier et instantané de l'opération. Le secrétaire général de la wilaya, M. Fellahi, qui a lancé l'opération, a assuré un suivi quotidien

de l'opération durant les 15 jours de recensement. A noter qu'au dernier recensement de 2008, la wilaya de Tizi Ouzou comptait 1 127 608 habitants avec un taux d'accroissement annuel de 0,2%. Hamid M.

Substitution aux importations

## Priorité aux filières industrielles

Dans son effort de diversifier l'économie nationale et substituer les produits locaux aux importations, le gouvernement porte un grand intérêt pour le développement des filières industrielles. Ainsi, depuis septembre de l'année passée, de grandes réalisations ont été concrétisées en la matière. La dynamisation des activités industrielles concerne notamment les industries mécaniques, agroalimentaires, textiles et cuirs, industries électriques, électroniques, électroménager et les activités de sous-traitance qui en découlent, explique le contenu de la Déclaration de politique générale du gouvernement. Dans ce cadre, 4 comités de pilotage stratégique des filières industrielles relatifs aux industries agroalimentaires, à la mécanique, à l'électricité, à l'électronique et aux industries des textiles et des cuirs ont été mis en place en juin 2022, lors d'une conférence sur la création d'un système de gouvernance et

de dialogue entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques.

Par ailleurs, un dispositif a été lancé pour encourager les activités de la sous-traitance industrielle, explique le document qui sera présenté devant l'APN en séance plénière le 3 octobre prochain par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane. Celui-ci porte notamment sur l'exemption de droits de douane et de TVA sur les composants et matières premières, importés ou acquis localement par les sous-traitants. Toujours en ce qui concerne la sous-traitance, un projet d'intégration du produit local a été lancé dans le cadre des conventions entre les bourses de sous-traitances et de partenariat et les donneurs d'ordres. Pour ce qui est des industries mécaniques, sidérurgiques électriques et des matériaux de construction, qui occupent une place prépondérante dans le programme du gouvernement et pour lesquelles il a mis en

place des pôles industriels, des clusters ont été créés dans ces filières. Ainsi, six clusters de l'industrie mécanique ont été installés avec la mise en place d'un comité de la filière mécanique et véhicule. Ces clusters, regroupés en un Comité de pilotage stratégique de la filière, installé en juin dernier, sont constitués d'industriels et de représentants des institutions concernées et vise à créer un espace de concertation et de dialogue public-privé entre les acteurs économiques et les institutions de l'Etat.

Quant à l'industrie sidérurgique, cette filière est en nette évolution avec des excédents de production qui lui ont permis d'exporter vers l'Union européenne, l'Amérique et l'Afrique.

S'agissant de l'industrie électrique, un cluster regroupant 120 entreprises, piloté par le comité stratégique de la filière électrique, électronique, électroménager et informatique a été mis en place.

Concernant les industries des matériaux de construction dont la céramique, un cluster regroupant les principaux céramistes du pays a été créé afin de contribuer à l'organisation et au développement de cette filière prometteuse, dont la production est estimée à plus de 200 millions m<sup>2</sup>/an pour un besoin national entre 120 et 130 millions m<sup>2</sup>/an, avec un potentiel à l'export qui dépasserait les 80 millions m<sup>2</sup>/an. Pour le ciment, le secteur capte les investisseurs privés et publics depuis quelques années, ce qui a permis au pays d'atteindre des productions importantes dépassant largement les besoins du marché national. D'autre part, un Centre technique des industries mécaniques et transformatrices de métaux (CETIM) a été mis en place à Constantine et des démarches préliminaires ont été entamées pour la mise en place d'un Centre technique des industries électriques. Louisa A. R.

Développement local, investissement et fiscalité

LA QUESTION DU JOUR

## Deux scénarios possibles dans la guerre en Ukraine

Suite de la page une

La neutralité, c'est tout ce qui lui demandait la Russie, et que beaucoup de personnalités politiques et d'intellectuels en Occident, dont des amis, lui avaient vivement conseillé. L'élargissement à l'est de l'Otan, voilà la véritable cause de cette guerre, à même de devenir nucléaire et mondiale. Ou bien au contraire, la Russie n'arrive pas à la gagner, et dans ce cas, il ne fait pas de doute qu'elle ne restera pas confinée à l'Ukraine. S'il y a recours au nucléaire tactique de la part de la Russie, ce ne sera pas avant mais après l'élargissement de la guerre à l'ouest. Ce n'est pas par l'Ukraine que la Russie est menacée dans sa sécurité et même dans son intégrité territoriale, mais par l'Otan, ou plutôt par les Etats-Unis, qui entendent entraîner tous leurs alliés européens, et non européens d'ailleurs, dans cette guerre en vue de son démantèlement, un vieux projet fort bien connu de l'impérialisme américain. Mais ce cas suppose que pour leurs alliés les désirs des Etats-Unis sont des ordres. En réalité, les 30 membres de l'Otan ne sont pas sur la même longueur d'onde vis-à-vis de la Russie. Il en est même qui ont des sympathies pour elle. On peut penser que le moment venu ils ne voudront pas d'une guerre avec elle. L'Otan n'est pas une armée mais une alliance militaire. En son sein, il s'en trouve qui sont profondément antirusse, et qui en effet aspirent à lui infliger une "défaite stratégique", c'est-à-dire une défaite dont elle ne se relèvera pas, qui entraînera son effondrement final, quelque trois décennies après celui de l'Union soviétique. Mais il en est autrement d'autres, qui eux ne voient pas en elle l'ennemi principal, l'ennemi à abattre. On ne s'engage pas dans une guerre juste parce qu'on fait partie d'une alliance militaire et que celle-ci a vu qu'il était de son intérêt d'y entrer. Si l'Otan opte pour la guerre, selon toute apparence ce ne sera pas avec ses membres au grand complet et en bon ordre. On verra alors qu'elle est composée de nations, de chair humaine et d'histoire, et que toutes n'ont pas le même rapport à la Russie. Ce qui est heureux, car cela est de nature à entraver l'élargissement de la guerre à l'Europe. Mais si la guerre reste confinée sur le territoire ukrainien, tôt ou tard la victoire reviendra à la Russie.

M. H.

coopération dans le domaine nucléaire, qui s'emploie à promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires.

S. T.

## Rencontre gouvernement-walis : des ateliers pour montrer la voie

■ La rencontre gouvernement-walis a été l'occasion de tenir des ateliers afin de discuter d'un certain nombre de sujets en relation avec la gestion des affaires locales et faire des propositions pour résoudre certaines problématiques.

Par Massi Salami

Le premier jour de cette rencontre, un atelier a été consacré au rôle central du wali dans le processus du développement économique local. Un thème d'actualité, d'autant que la nouvelle approche économique repose essentiellement sur l'encouragement de l'initiative et des investissements au niveau local. Ainsi, le wali devrait, au vu de la nouvelle stratégie de développement décidée par les pouvoirs publics fondée sur l'attractivité du territoire, être investi de la mission de « mise en valeur des potentialités économiques locales, la promotion et la valorisation des ressources humaines », est-il indiqué dans une note de présentation de cet atelier. Le wali qui bénéficie de larges prérogatives à l'effet de mettre en symbiose des moyens, des compétences et des organisations au niveau local, en accordant une place de choix à la gestion participative des citoyens dans les affaires de la cité, doit « agir en qualité de leader et de moteur de développement local », a indiqué la même source. Ainsi, les participants à cet atelier devraient débattre des questions relatives au rôle « prépondérant » du wali en sa qualité de « moteur » de développement dans le nouvel environnement économique, résultant de la mise en œuvre du nouveau code d'investissement et la révision des lois relatives à la commune et à la wilaya. Un autre atelier, est pas des moindres, s'est penché sur la

mission des collectivités locales dans la redynamisation des investissements dans le cadre du nouvel environnement juridique. Sous l'intitulé « Un cadre juridique rénové pour redynamiser les investissements : quel rôle pour les Collectivités locales ? », cet atelier a pour tâche de permettre aux participants de clarifier et de préciser les missions que devront assumer les collectivités locales, notamment les walis, dans le nouvel environnement juridique relatif à l'investissement, caractérisé par la promulgation d'une nouvelle loi et de tous ses textes d'application y afférents, a indiqué une note de présentation.

Outre la vulgarisation des dispositions de la nouvelle loi sur l'investissement et des textes pris pour son application, cet atelier vise à définir clairement les missions attribuées aux collectivités locales dans le domaine de l'investissement, et souligner l'importance de la multisectorielle impliquant les acteurs publics, privés et la société civile dans le développement économique local. Plusieurs axes ont été débattus, à cette occasion, par les différents participants, en vue d'identifier les moyens et les politiques indispensables à la redynamisation de l'investissement local pouvant contribuer à la création de la richesse et des emplois durables, apprend-on. Les participants se sont penchés, en outre, a indiqué l'agence APS, sur le cadre cohérent devant régir les espaces dédiés aux investissements, en veillant, entre autres, à définir les modalités



tés de création et de gestion des zones industrielles, d'activités et des micro-zones, ainsi que de clarifier le rôle de l'Agence en charge de la mise en œuvre de la politique publique de développement de la PME (ANDIPME) et de ses structures d'animation et d'appui à l'échelle locale. L'autre atelier organisé a été axé sur l'impératif de diversifier les ressources de financement des collectivités locales pour assurer leur développement et répondre efficacement aux attentes des citoyens. Lors de cet atelier intitulé « La réforme des finances et de la fiscalité locale pour un développement local », les participants ont discuté notamment de la possibilité d'adopter des solutions en matière de développement local, pour s'éloigner graduellement de la prédominance de la dépense publique.

Aussi, il a été question de renforcer le rôle de l'ensemble des acteurs du territoire et celui des établissements publics locaux dans le financement du développement local. Les objectifs de cet atelier portent essentiellement sur la définition des voies et moyens de la diversification des sources des collectivités locales et d'aboutir, au terme de cette rencontre, à des solutions concrètes pour parer au déficit financier des wilayas et communes. Les participants, rapporte l'agence APS, ont évoqué notamment la possibilité d'une révision du mode de partage de la fiscalité entre l'Etat et les Collectivités locales et l'adoption d'un mode de gestion rénové du patrimoine foncier et immobilier des collectivités, de manière à rationaliser les dépenses et optimiser les revenus.

M. S.

Cour d'Alger

## Le patron du Groupe Ennahar, Anis Rahmani, condamné à 10 ans de prison

La cour d'Alger a confirmé, hier, le jugement de première instance prononcé à l'encontre du patron du groupe « Ennahar », Mohamed Mokaddem dit « Anis Rahmani », poursuivi dans une affaire de corruption, qui a été condamné à une peine de 10

ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de DA. L'ancien homme d'affaires, Mahieddine Tahkout, également poursuivi dans cette affaire pour « blanchiment d'argent », a été condamné à la peine prononcée en première instance, soit une

peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de DA. Mohamed Mokaddem est poursuivi notamment pour « mauvais usage des fonds de la Sarl "El-Athir Presse", infraction à la réglementation des changes, trafic d'influence pour l'obten-

tion d'indus avantages et fausse déclaration ». La Sarl « El-Athir Presse », relevant du Groupe, a été condamnée à payer une amende de 12 millions de DA et à verser une indemnité de 10 millions de DA au Trésor public.

Safy T.

Énergie atomique

Arkab participe à Vienne à la 66<sup>e</sup> Conférence générale de l'AIEA

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, prendra part à la 66<sup>e</sup> Conférence Générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les 26 et 27 septembre courant au Siège de l'Agence à Vienne, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Le ministre sera accompagné, lors

de cet événement, par le Commissaire à l'énergie atomique (COMENA), le président de l'autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que des responsables du ministère de l'Énergie et des Mines, précise la même source. « M. Arkab aura, au cours de cette importante réunion internationale,

des rencontres avec ses homologues et des responsables des grandes compagnies énergétiques internationales », selon le communiqué. Au cours de la semaine, les participants à cette rencontre discuteront d'une série de sujets, allant du rapport annuel 2021 et du budget 2023 au renforcement des

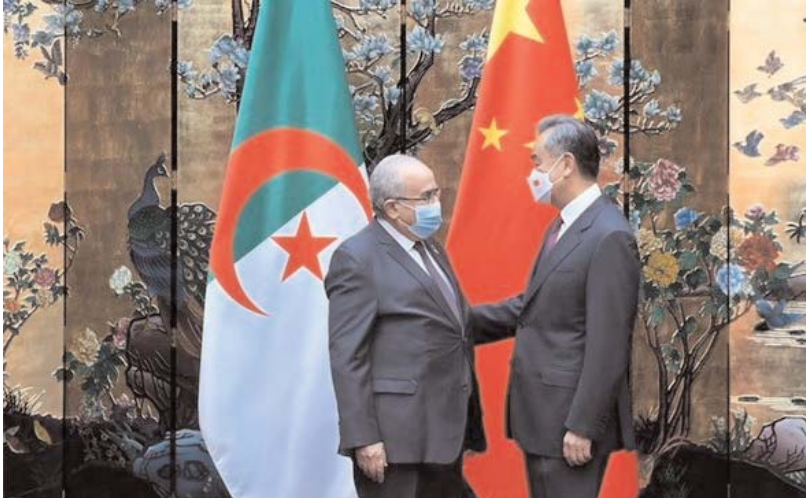
activités liées à la science, à la technologie et aux applications nucléaires, ainsi que des activités de l'Agence en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et de renforcement de l'efficacité et de l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence, ajoute le ministère. L'AIEA est une agence mondiale pour la



## ONU/Diplomatie

# Lamamra s'entretient avec son homologue chinois

■ Le ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, s'est entretenu, samedi, avec le ministre des Affaires étrangères, conseiller de l'Etat chinois, M. Wang Yi, dans le cadre de la poursuite de son activité au titre du segment de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU.



Par Afaf G.

**A**cette occasion, les deux ministres ont passé en revue l'état des relations d'amitié et de partenariat entre les deux pays, dont le soixantième anni-

versaire sera célébré cette année par les deux parties. Ils ont, par ailleurs, échangé les vues sur la situation préoccupante que traverse le monde à la lumière de la crise ukrainienne et les tensions émaillant les

relations internationales.

Les chefs de la diplomatie des deux pays ont réaffirmé, à ce propos, leur détermination à intensifier la coopération dans le cadre de l'initiative «la Ceinture et la route» pour la

concrétisation des grands projets nationaux initiés par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et qui «sont à même de booster l'économie nationale, tout en poursuivant l'action diplomatique, conformément au principe d'entraide et de soutien mutuel, notamment lorsqu'il s'agit de questions et d'intérêts fondamentaux pour chacun des deux pays».

## Lamamra reçu à New York par le président de la République du Timor-Oriental

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a été reçu, samedi à New York, par le président de la République du Timor-Oriental, M. José Ramos-Horta, dans le cadre de sa participation aux travaux de la 77e session de l'Assemblée générale de l'ONU.

A cette occasion, le chef de la diplomatie algérienne a transmis au président timorais les saluta-

tions fraternelles de son frère le Président Tebboune ainsi que ses chaleureuses félicitations suite à son élection récemment à la tête de son pays et son souhait d'œuvrer de concert avec lui pour la consolidation des relations bilatérales.

De son côté, le président de la République du Timor-Oriental, lauréat du Prix Nobel de la paix, s'est félicité des liens profonds unissant les deux peuples et fondés sur la solidarité et la lutte pour la libération, saluant la Glorieuse histoire révolutionnaire de l'Algérie qui a toujours soutenu les droits des peuples colonisés, dont le droit du peuple du Timor-Oriental à l'autodétermination et à l'indépendance en 2002.

La rencontre a permis de passer en revue les moyens de renforcer les relations bilatérales dans leurs volets politique et économique, et d'aborder les questions régionales et internationales d'intérêt commun, dont les questions palestinienne et sahraouie.

A. G.

## Histoire

# Il y a 60 ans était proclamée la République algérienne

**L**e 25 septembre 1962 était proclamée la République algérienne démocratique et populaire, aboutissement d'un long et âpre combat du peuple algérien contre le colonialisme français qui, 132 ans durant, a tout fait pour asservir le peuple algérien en le déposant de sa terre et en le maintenant dans un état d'arriération.

Le texte proclamant la naissance de la République algérienne, adopté par l'Assemblée nationale constituante, énonce que «l'Algérie est une République démocratique et populaire assurant aux citoyennes et aux citoyens l'exercice de leurs libertés fondamentales et de leurs droits imprescriptibles».

L'Assemblée nationale constituante déclare dans la proclamation que la République algérienne, «en tant qu'organisme représentatif du peuple algérien», est «seule dépositaire et gardienne de la souveraineté nationale à l'intérieur et à l'extérieur». Cette proclamation a mis fin définitivement et de manière irrévocable au déni par la France de la réalité algérienne et à ses prétentions de faire de l'Algérie un territoire français.

Elle a donné de la visibilité à l'Algérie en tant qu'entité politique et juridique sur la scène internationale. Quinze jours

après l'annonce de la naissance de la République algérienne par le président de l'Assemblée nationale constituante, Ferhat Abbas, l'Algérie était devenu le 109<sup>e</sup> pays membre de l'Organisation des Nations unies.

La proclamation faisait suite, aussi, à la signature, le 18 mars 1962, des Accords d'Evian entre le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) et les représentants du gouvernement français, et au référendum d'autodétermination en Algérie, le 1<sup>er</sup> juillet de la même année, par lequel le peuple algérien s'était prononcé pour l'indépendance de l'Algérie.

Sur le plan institutionnel, elle signifiait qu'il était mis fin aux attributions et pouvoirs respectifs de deux organismes transitoires, en l'occurrence le GPRA et à l'Exécutif provisoire, issus du Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA), attributions et pouvoirs transférés à la République algérienne.

C'est dans ce cadre que le 29 septembre, Ahmed Ben Bella, un des dirigeants historiques de la Révolution, était investi par l'Assemblée nationale constituante premier président du Conseil des ministres.

La proclamation de la République algérienne a marqué, surtout, le début de

la mise en place des institutions de l'Algérie indépendante et du processus d'édification nationale, dans un pays exsangue, ravagé par un colonialisme prédateur qui a bâti une économie basée sur le pillage des ressources au service exclusif des intérêts économiques de la France.

## Redressement et reprise du processus d'édification

L'Algérie a repris, aujourd'hui, sa marche vers le progrès et le développement socio-économique, grâce au parachèvement du processus d'édification institutionnel et à la consolidation de sa stabilité. Le processus de redressement a commencé avec l'élection de Abdelmadjid Tebboune, à la présidence de la République, le 12 décembre 2019, qui a marqué le début de la concrétisation de ses 54 engagements pour une Nouvelle République.

Cette démarche a été entamée par la révision, le 1<sup>er</sup> novembre 2020, de la Constitution, dont les principaux amendements ont porté sur la limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, pour prévenir les dérives autocratiques, et la séparation et l'équilibre des pouvoirs pour consacrer l'Etat

de droit, suivie d'élections législatives, le 12 juin de la même année, et d'élections locales, le 27 novembre de l'année suivante. Dans le même temps, le Président Tebboune a pris plusieurs mesures pour relancer l'économie et la libérer des contraintes bureaucratiques (des centaines de projets d'investissement ont été ainsi débloqués), tout en veillant à préserver le pouvoir d'achat des citoyens, dans une conjoncture marquée par le renchérissement des prix des matières premières, comme conséquence de la pandémie de Covid-19 et la crise en Ukraine.

Sur la scène internationale, l'Algérie, qui s'approprie à accueillir le Sommet de la Ligue arabe, joue de nouveau un rôle de premier plan. Forte de sa position de principe traditionnelle de non-ingérence dans les affaires internes des autres pays et de son action diplomatique au service de la paix et du développement dans le monde, sa voix est écoutée et respectée.

Sa médiation dans les dossiers malien et libyen, entre autres, est hautement appréciée, car s'opérant dans le respect de la souveraineté des pays concernés et ne s'inscrivant nullement dans les agendas de puissances étrangères.

Mahi Y.

Brahim Djamel Kassali, ministre des Finances

## "Toutes les mesures prises pour soutenir l'investissement" et améliorer la gouvernance financière

**L**e ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, a affirmé, samedi à Alger, que les pouvoirs publics avaient pris toutes les mesures économiques et financières pour soutenir l'investissement et améliorer la gouvernance financière.

S'exprimant lors des travaux

de la rencontre gouvernement-walis, M. Kassali a précisé que les pouvoirs publics avaient pris, durant les deux dernières années, «une batterie de mesures visant à préserver le marché du travail et à protéger l'économie et la stabilité financière des institutions», parallèlement

aux réformes financières engagées à l'effet d'«éviter des crises à l'avenir».

Le ministre a, en outre, souligné que la conjoncture actuelle requiert le financement de l'économie en recourant à des sources alternatives, à l'instar du financement islamique, en ce

sens qu'il est possible de diversifier les produits de la finance islamique en vue de résorber la masse monétaire du marché parallèle.

Evoquant la finance locale, M. Kassali a rappelé que les collectivités locales sont financées selon différents mécanismes

constitués de ressources propres, des impôts et des actifs, et par les interventions de l'Etat, à travers la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL), afin de réduire les écarts budgétaires entre les communes.

Ali N.

## Camp entrepreneurial des Zibans

## Trois projets remportent le prix de «la meilleure entreprise innovante»

■ Trois porteurs de projets ont remporté, samedi à Biskra, le prix de «la meilleure entreprise innovante» sanctionnant le programme du «Camp entrepreneurial des Zibans», tenu au Centre de recherches scientifiques et techniques des zones arides.



Par Salem K.

Le premier projet relève du domaine de l'informatique, dont le porteur, le chercheur Mohamed Sami Hadeff, a révélé

à l'APS qu'il procédera à la commercialisation de ses produits innovants, à savoir un programme qui facilite le paiement en ligne en utilisant la carte Eddahabia, un deuxième qui réduit la durée de création de

pages Web de quelques jours à quelques minutes, en sus d'un programme de conception 3D.

Versé dans le secteur agricole, le deuxième projet consiste, selon son promoteur, Alaa Eddine Fakroun, à mettre en place une plateforme interactive qui fournit aux commerçants les données sur les espaces de stockage et les produits agricoles, notamment les dattes, notant que ce projet est susceptible de mettre un terme à la spéculation et de garantir la négociation directe.

Relevant du secteur des services, le troisième projet est, selon son propriétaire, Abdelmadjid Benalaya, une innovation s'appuyant sur la valorisation du savoir-faire des fonctionnaires dans les professions libérales susceptibles d'apporter la valeur ajoutée, et ce, grâce à une application électronique qui les met en relation avec des opérateurs économiques et permettra de créer des postes d'emploi à temps partiel.

A l'occasion, le responsable du Centre de recherches scientifiques et techniques des zones

arides, Mohamed Kachbar, a souligné que ce genre d'initiatives «contribuent à consolider la culture de l'entrepreneuriat et encourager les jeunes à exploiter les opportunités d'innovation».

De son côté, le responsable de l'association «Biskra Taqraa», Hafid Choukri, initiatrice de cet événement, a expliqué que l'objectif est de généraliser la culture de l'entrepreneuriat, soutenir les jeunes dans la création de leurs propres entreprises et de les accompagner dans le monde du travail en vue d'apporter la valeur ajoutée à l'économie nationale.

A noter que la manifestation du «Camp entrepreneurial des Zibans», ouverte le 5 juillet dernier, a vu la participation de 21 jeunes entrepreneurs issus de différentes régions de la wilaya pour participer à la sélection des projets prometteurs pour le prix de «la meilleure entreprise innovante» dans les secteurs de l'Agriculture, de la Santé, du Tourisme, des services et de l'Informatique, signalant que cet événement est financé par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

S. K.

Selon le ministre de l'Agriculture

## Le taux de croissance de la production agricole a atteint 31 %

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, a déclaré, samedi à Alger, que le taux de croissance de la production agricole pour cette saison a atteint 31 %. Lors des travaux de la première journée de la réunion gouvernement-walis, le ministre a précisé que «le secteur contribue aujourd'hui avec plus de 14,7 % du Produit intérieur brut (PIB) et emploie le quart de la main-d'œuvre active, soit 2,7 millions

de personnes, avec un taux de couverture des besoins nationaux de la production nationale de 75 %», ajoutant que «le taux de croissance de la production agricole pour cette saison a atteint 31 %». Le secteur a pour objectifs de développer les filières stratégiques, à l'instar des céréales et des légumineuses, d'augmenter les niveaux de subvention de l'Etat, d'assurer les moyens d'exportation, de simplifier l'accès au foncier agricole à travers les cadres réglementaires

et de développer les nouveaux périmètres, a-t-il ajouté.

Selon le bilan relatif aux programmes de raccordement des périmètres agricoles au réseau électrique, M. Henni a fait savoir que le programme avait touché 9 500 exploitations sur une longueur de 6 100 km avec une enveloppe financière de 17 milliards de DA, ajoutant que 30 000 exploitations ont été raccordées au réseau électrique à travers le pays depuis 2020.

Evoquant les mesures prises

au profit des agriculteurs, investisseurs et éleveurs, il a cité l'augmentation du prix d'achat des céréales locales, précisant que cette mesure a permis d'augmenter la production céréalière de 48 % au cours de la saison 2022. Dans le domaine de forêts, le ministère prépare un projet de réhabilitation du barrage vert qui couvre 13 wilayas et 1 500 km, et ce, sur la base d'«une nouvelle approche économique», ajoute le ministre.

Dalil Y.

Exportations hors hydrocarbures

## Un objectif de 7 mds USD à fin 2022

L'Algérie entend, dans le cadre de la nouvelle politique économique, faire de la diversification de son économie une réalité tangible, et atteindre, à fin 2022, une valeur de 7 mds USD d'exportations hors hydrocarbures, a affirmé, samedi à Alger, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Président au Palais des nations (Club des Pins) l'ouverture des travaux de la rencontre Gouvernement-Walis, le Président Tebboune a indiqué que «la libération et la diversifica-

tion de l'économie nationale n'étaient qu'un simple slogan durant les 30 ou 40 dernières années», observant que «les exportations hors hydrocarbures ne dépassaient pas 1,3 mds USD». «L'objectif tracé consiste à réaliser 7 mds USD d'exportations hors hydrocarbures durant l'année en cours», a poursuivi le Président Tebboune, rappelant que l'Algérie avait exporté en 2021 près de 5 mds de marchandises hors hydrocarbures.

Soulignant que le niveau d'exportation constituait dans toute

économie un indicateur de développement, de dynamique d'emploi et de hausse de la valeur ajoutée, le président de la République a fait observer que l'économie algérienne connaissait une nouvelle dynamique.

Cette dynamique, a-t-il relevé, a été rendue possible grâce à plusieurs filières industrielles dont les produits étaient autrefois importés par l'Algérie et qui sont aujourd'hui exportés, à l'instar des produits de la sidérurgie, du ciment, des produits agricoles et alimentaires et de la caout-

chouc (pneus de voitures).

Parallèlement à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures, le Président Tebboune a insisté sur l'orientation des pouvoirs publics en matière de maîtrise des importations. Il rappellera, à cet égard, l'interdiction de l'importation de toutes les marchandises produites localement, relevant qu'il sera procédé au recensement de tous les produits locaux «secteur par secteur», ce qui permettra, a-t-il dit, une mise en œuvre effective de cette mesure.

L. O.

Rapport

## Hausse du nombre d'emplois liés aux énergies renouvelables dans le monde

Le nombre d'emplois dans le secteur mondial des Energies renouvelables a atteint 12,7 millions en 2021, soit un bond de 700 000 de plus en un an, malgré les effets persistants de la pandémie de Covid-19 et la montée de la crise énergétique, selon un nouveau rapport publié samedi.

Le nouveau rapport intitulé «Energies renouvelables et emploi : Revue annuelle 2022», a été publié par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), à l'occasion du Forum mondial d'action pour l'énergie propre de Pittsburgh, aux Etats-Unis.

Le document souligne que la taille du marché national est l'un des facteurs majeurs de la création d'emplois dans les énergies renouvelables, au même titre, entre autres, que le coût de la main-d'œuvre. L'énergie solaire s'avère être le secteur qui connaît la croissance la plus rapide. En 2021, il fournissait 4,3 millions d'emplois, soit plus d'un tiers de la main-d'œuvre mondiale actuelle dans les énergies renouvelables. Face aux préoccupations croissantes que suscitent le changement climatique, la relance après la pandémie de Covid-19 et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les pays manifestent un intérêt de plus en plus marqué pour la décentralisation de ces chaînes d'approvisionnement et la création d'emplois au niveau national. Le rapport décrit à quel point il est essentiel de compter sur des marchés nationaux solides pour ancrer une dynamique

d'industrialisation des énergies propres. Le développement des capacités d'exportation de technologies renouvelables en dépend également, ajoute le document. «En dépit des nombreuses difficultés, les emplois dans les énergies renouvelables restent résilients, et il a été prouvé qu'ils constituent un moteur fiable de création d'emplois», a déclaré le directeur général de l'IRENA, Francesco La Camera. Il conseille aux gouvernements du monde entier de mener des politiques industrielles qui encouragent la création d'emplois décents dans le secteur des Energies renouvelables au sein de leurs propres pays. Le rapport montre qu'un nombre croissant de pays crée des emplois dans les énergies renouvelables, et que près des deux tiers de tous ces emplois se trouvent en Asie. A elle seule, la Chine représente 42 % du total mondial, suivie par l'UE et le Brésil (10 % chacun), puis les Etats-Unis et l'Inde (7 % chacun).

R. E.



## Tlemcen Commémoration du 177<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Sidi Brahim

La wilaya de Tlemcen a commémoré, samedi, le 177<sup>e</sup> anniversaire de la bataille historique de Sidi Brahim, menée par l'Emir Abdelkader contre l'occupant français.

La cérémonie de commémoration de cet anniversaire historique, présidée par l'inspecteur général du ministère des Moudjahidine et des Ayants droits, Omar Bensaadallah, en présence des autorités de la wilaya et de membres de la famille révolutionnaire, a été marquée par un recueillement à la mémoire des chouchada au cimetière des martyrs de la commune d'El Hennaya, le lancement d'une caravane touristique devant le siège de la wilaya pour sillonner un nombre de monuments historiques dans les communes de Sebdo et Souahlia et l'inauguration d'une salle de soins dans le village de Sidi Brahim baptisé au nom du défunt Moudjahid Fellah Miloud. Par la même occasion, une visite a été rendue aux moudjahid Bada Mohamed et Djalti Mohamed dans la commune de Souahlia, ainsi que le moudjahid Draris Ali et son épouse, la moudjahida Zeghoudi El Alia, dans la commune de Ghazaouet. Le professeur d'Histoire contemporaine à l'Université «Abou-Bekr-Belkaid» de Tlemcen, Ahmed Bendaoud, qui a fait l'historique de cette épopée, a souligné qu'il s'agissait de l'une des grandes batailles menées par l'Emir Abdelkader, ayant donné un «nouveau souffle» à la résistance populaire contre le colonisateur français. La bataille a eu lieu à 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Ghazaouet, entre les villages «Kerkour» et «Sidi Brahim» dans la commune de Souahlia (wilaya de Tlemcen), lorsque le commandant de la garnison militaire française à Ghazaouet, le lieutenant-colonel De Montagniac, est sorti à la tête de 450 tirailleurs pour affronter l'Emir Abdelkader.

L'enseignant universitaire a indiqué que dans un premier affrontement entre les forces de l'Emir Abdelkader et l'armée coloniale française dans la nuit du 23 septembre 1845, De Montagniac et un grand nombre de soldats français furent tués et 80 autres prirent la fuite vers le mausolée de Sidi Brahim et furent assiégés par l'Emir et ses troupes jusqu'au 25 septembre 1845. Onze seulement ont pu fuir, le restant a été capturé. Pour rappel, l'inspecteur général du ministère des Moudjahidine et des Ayants droits avait présidé, vendredi au Muséum du moudjahid de Tlemcen, les travaux d'un colloque historique intitulé «L'épopée de Sidi Brahim, triomphe pour la patrie», dans le cadre de la commémoration du 177<sup>e</sup> anniversaire de cette bataille, avec la présentation d'enseignants et chercheurs de différentes wilayas du pays.

Y. H.

Hausse des prix des articles scolaires à Béjaïa

# Les parents mis encore à rude épreuve

■ La hausse des prix n'a pas épargné les articles scolaires. Munis des listes de fournitures scolaires de leurs enfants, les parents découvrent, avec stupéfaction, une fois devant les étals des librairies, à quel point les articles scolaires sont chers cette année.

Par H. Cherfa

Une augmentation allant jusqu'à 40 % est observée sur tous les produits. Les cahiers ont connu une flambée de 100 à 150 % parfois. Les parents, qui se demandent comment pouvoir remplir les cartables de leurs enfants cette année, ne sont pas au bout de leur peine. De nombreux parents ont convergé jeudi dernier et samedi vers les librairies pour faire les achats nécessaires, notamment ceux qui ont à charge plusieurs enfants scolarisés.

Mais voilà ! Pour cette année encore, ils devront faire face à une hausse importante des prix des différents articles allant du cartable à la trousse, jusqu'aux cahiers et aux stylos, sans compter les manuels scolaires dont la facture est salée.

Cette flambée provoque, une fois encore, une véritable saignée au sein des ménages ayant de nombreux enfants scolarisés, ce qui inquiète les parents. Certains ont acheté les cahiers, soit le minimum, en attendant de pouvoir acquérir le reste des articles une fois le budget disponible. Pour Yazid, un père ayant deux enfants scolarisés dans le cycle moyen, dira : «Deux trousseaux scolaires m'ont coûté 18 000 DA chacun (cahiers, trousse, stylos, cartables, tabliers,... et fournitures pour



dessin). «Les articles de dessin m'ont coûté 6 000,00 DA chacun», a-t-il ajouté.

Un autre parent ayant deux enfants scolarisés dans le cycle primaire avoue avoir dépensé 120 000,00 DA pour chacun. Les prix des cartables de qualité moyenne sont fixés à partir de 4 500,00.

Les prix cartables de qualité sont, quant à eux, hors de portée des bourses moyennes. Les

parents d'élèves devront mobiliser des moyens financiers pour répondre à tous les besoins scolaires de leurs enfants. Ils faut un salaire de 100 000,00 à 120 000,00 DA pour pouvoir faire face à l'érosion du pouvoir d'achat observée depuis le début du Covid-19. Des parents ont exceptionnellement puisé dans leurs économies quand celles-ci sont disponibles. Certains, plus éprouvés que d'autres, sont

contraints de solliciter les associations pour les aider à y faire face. D'autres ont contracté des crédits chez des proches pour acheter les fournitures scolaires. Cette situation impactera le pouvoir d'achat des ménages, car n'oublions pas que les parents doivent aussi habiller leurs enfants et acheter des tenues de sport, sans compter les frais divers.

H. C.

Traditions à Mostaganem

## La fontaine publique et les «mellayate», tout un mode de vie

Mostaganem, pour les besoins en eau potable de la population des quartiers populaires de l'époque, l'administration française a implanté systématiquement des fontaines publiques. L'ensemble des habitants des faubourgs à forte densité de population musulmane par rapport aux quartiers européens, n'avaient pas l'eau courante dans les domiciles. Le branchement en eau potable dans tout le tissu urbain de Tigdiit était inexistant. D'ailleurs l'électricité non plus. Rares étaient les demeures qui avaient un puits au centre de la cour parce que sa réalisation était plutôt coûteuse. A Tigdiit notamment, la fontaine publique était la seule source d'eau avec laquelle s'alimentaient les citoyens de cette vieille ville. L'implantation de ces sources a fait l'objet d'une étude, car les fontaines se distribuaient selon des critères. Le critère de

la densité de la population et surtout celui de la pente dans le quartier. Afin d'assurer l'eau en continu, on implantait les fontaines en fonte sur une pente de plus de 8 degrés au moins, espacées de plus 500 mètres les unes des autres. L'implantation des fontaines publiques en général se faisait sur les axes centraux, garantissant ainsi la proximité à tous les usagers. C'est ainsi que dans la rue 16, Sidi Boumhouel, Sidi Bessenouci, El Makhar, Ech3ambi, Zaouya, la rue 55, la rue 28, Bessikri, Medderscha, Kaddouss El Meddha, Khrabcha, on y a implanté des fontaines en fonte fabriquées par l'usine de forge Vidal et les fonderies Ducros. C'est en faisant la chaîne, matin et soir au pied de la source, que les habitants s'approvisionnaient en eau potable. Avec des bidons en métal galvanisé et des cerceaux, ils pouvaient faire des allers-retours pour remplir les fûts alignés dans

la cour de la demeure. A cette époque, les familles qui ne voulaient pas de cette besogne ou celles qui n'avaient pas une propreté disponible, engageaient «El Mellayate». Ces femmes, très matinales, s'occupaient de l'approvisionnement en eau potable des familles vivant dans la zone de la fontaine la plus proche. Afin d'alléger le poids des bidons d'eau en métal, elles utilisaient des cerceaux qui n'étaient que des vieilles jantes de bicyclettes. L'astuce leur réussissait convenablement. Faut-il signaler que ces femmes, telles que El 3ekermiya, Beryouka, Aicha el Mellaya et Zohra El flitia, étaient les concurrentes de quelques hommes qui eux aussi s'adonnaient à cette besogne. Laminèche et Bassiste en étaient des exemples masculins qui faisaient concurrence au genre dans cette «profession». Dans les quartiers, ces équipes de «Mellayat» étaient aussi contrac-

tées pour d'autres tâches saisonnières. Le lavage, le séchage et le cardage de la laine, celui des céréales et la conservation de la tomate étaient des tâches auxquelles participaient ces femmes. Aussi faut-il rappeler que les conditions de vie des familles de la vieille ville, à Mostaganem, étaient épuisantes. C'est ainsi que des occupations plus ou moins rémunérées sont nées. Le matelassier, l'arrangeur de tamis, le soudeur, le réparateur de soufflets, le réparateur de machines à brûler, le «Biday» tailleur pour djellaba, la voyante, l'arracheur de dents, le «Berrah», le «Moutchou» du bain maure pour hommes, la «Tayaba» du bain maure pour femmes, la marieuse, la pleureuse etc., faisaient, en quelque sorte, les professions de l'époque que la modernité a fait disparaître d'un ancestral mode de vie.

Lotfi Abdelmadjid

Projet de loi de l'artiste

# Un nombre modeste d'artistes à l'atelier de concertation

■ Le directeur de développement des lettres et des arts, Missoum Laroussi, a représenté la ministre de la Culture et des Arts lors de l'ouverture de l'atelier de concertation du projet de loi de l'artiste, organisé, hier, au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, à Alger.



Par Abia Selles

Accompagné du représentant de l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins, du président du Conseil national des lettres et des arts, Abdelali Mezghich, le représentant du ministère de la Culture et des Arts a confirmé la volonté du département du D' Soraya Mouloudji à écouter toutes les propositions des artistes.

L'atelier de concertation a été ouvert à Alger en présence d'un nombre très modeste d'artistes de différentes disciplines. Des comédiens, des chanteurs et acteurs dans le domaine cinématographique ont participé à cet atelier, proposant des solu-

tions pour améliorer les conditions socioprofessionnelles des artistes.

Mettant en avant les efforts colossaux consentis par l'Etat en la matière et l'intérêt particulier accordé par le Président Tebboune à l'artiste, le président de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de loi de l'artiste, Maysoum Laroussi, a rappelé, à cet égard, la création, en 2011, du CNAL.

Il citera, en outre, le décret exécutif promulgué en 2014 relatif à la couverture sociale de l'artiste, et celui de 2021 qui définit le régime qualitatif des relations de travail relatives aux artistes et dramaturges et encadre leurs droits et devoirs. «Ce sont deux textes très importants constituant

une base pour le lancement de l'élaboration d'un texte complet sur la loi relative à l'artiste», a-t-il affirmé.

Le ministère de la Culture et des Arts «a mis à la disposition des artistes et des intellectuels un questionnaire électronique pour leur permettre d'exprimer leurs avis et suggestions», a-t-il encore rappelé, relevant que ces questionnaires peuvent être déposés au ministère de la Culture ou auprès des Directions locales de la culture.

«La commission a écouté attentivement et avec beaucoup d'intérêt toutes les préoccupations et suggestions des participants, qui viendraient enrichir l'ébauche initiale du projet de loi, et ce, dans le but de créer un lien

entre l'administration et les artistes. Ce dernier sera une brique de base pour clarifier la relation entre l'artiste et la tutelle, et ce, pour soutenir le cadre de communication entre les deux parties», précise le ministère de la Culture sur sa page Facebook.

«Des travaux seront menés pour organiser cette relation à l'avenir, afin de surmonter tous les problèmes et préoccupations soulevés par les participants. Ce sera aussi une occasion pour clarifier tous les points d'ambiguïté dans ce domaine, et répondre aux questions posées par les artistes, à travers lesquelles on espère réduire le fossé entre eux et l'administration, et résoudre de nombreux problèmes liés à la vie sociale et professionnelle de l'artiste».

Ce processus s'étendra sur une période de trois mois dans un premier temps (septembre, octobre, novembre) et inclura les différentes villes du pays, au cours desquels de larges concertations seront menées avec les acteurs du domaine technique au niveau national.

Dans la deuxième étape, les résultats des projets de propositions et de recommandations qui en ressortent seront présentés aux ateliers régionaux.

Le but majeur de ces ateliers, précise le ministère de la Culture et des Arts, est d'enrichir les

pilliers législatifs et juridiques et de fournir la matière et le facteur humain efficace pour améliorer les conditions socioprofessionnelles des artistes». A. S.

Décès

## Le grand jazzman Pharoah Sanders est mort

La légende du jazz, Pharoah Sanders, un saxophoniste extrêmement inventif qui avait embrassé l'influence des musiques islamique, orientale, africaine et indienne, est décédé samedi à l'âge de 81 ans, ont rapporté des médias américains. Farrell «Pharoah» Sanders est né en 1940 à Little Rock (Arkansas) dans une famille modeste. Il joue de la clarinette dans l'orchestre de son école puis fréquente les boîtes blues de la ville. En 1959, il déménage à Oakland (Californie), où il rejoint différents groupes de rhythm and blues sous le nom de Little Rock, et en 1962 il s'installe à New York et reçoit rapidement le surnom de «Pharoah» par les membres de Sun Ra, avec lesquels il se produit. En 1965, il joue dans le groupe de John Coltrane, au moment où ce dernier commence à expérimenter un nouveau style de jazz, qu'on appellera plus tard le free jazz, mouvement né à la fin des années 1950 qui a libéré les improvisations des contraintes harmoniques. C'est dans ce style que «Pharoah» Sanders s'illustrera par la suite. Mais c'est surtout en dehors des Etats-Unis qu'il trouve son inspiration. En 1969, il s'inspire du mysticisme africain, en particulier du soufisme, dans «Jewels of Thought». Des années plus tard, il collabore dans «The Trance of Seven colors» avec Mahmoud Guinia, musicien et maître de la musique gnawa. En 1996, son album «Message from Home» explore la musique traditionnelle ghanéenne. Il s'intéresse également aux musiciens indiens comme Bismillah Khan qui fit connaître le shana, sorte de hautbois joué dans les processions indiennes, et Ravi Shankar, qui popularisa le sitar. Pharoah Sanders est ainsi considéré comme l'un des inventeurs de l'ethno-jazz. Il est aussi l'une des figures musicales du Black Arts Movement.

R. C.

Festival national de théâtre amateur de Mostaganem

## La pièce théâtrale «Hna ou Lhih» sera présentée au public

La pièce théâtrale «Hna ou Lhih» (Ici et là-bas), produite par l'association des Arts dramatiques Mahfoud Touahri de Miliana (wilaya de Ain Defla), participera à la 53<sup>e</sup> édition du Festival national de théâtre amateur de Mostaganem, a-t-on appris, samedi, auprès de cette association.

Il s'agit d'une adaptation de la

pièce théâtrale «La maison frontrière» de l'écrivain et dramaturge polonais, Slawomir Mrozek, sous le titre «Hna ou Lhih», qui sera en compétition au Festival de Mostaganem qui sera organisé du 26 au 30 septembre en cours, a indiqué à l'APS le président de l'association, Redha Takherist.

Pour sa part, Chafik Tichoudad,

l'auteur de la version adaptée de la pièce théâtrale, souligne que ce produit traite de la question des frontières. «C'est l'histoire d'une famille qui habite une maison et qui se trouve du jour au lendemain au cœur d'une crise. Les frontières du pays se redessinent et le tracé traverse la maison et la scinde en deux», a-t-il dit. «Les membres de

la famille sont contraints de présenter leurs passeports pour passer d'une partie à l'autre de leur maison. Divisée, matée et réprimée, la famille finit pas se révolter», explique M. Tichoudad, ajoutant avoir laissé la fin ouverte pour permettre au public de l'interpréter à sa façon.

F. H.

Oscars

## «Saint-Omer» d'Alice Diop représentera la France

Le film «Saint-Omer», de la réalisatrice Alice Diop, doublement primé début septembre à la Mostra de Venise, a été choisi pour représenter la France aux Oscars 2023, a annoncé le Centre national français du cinéma (CNC).

Inspiré d'une histoire vraie de procès pour infanticide, «Saint-Omer» cherche à explorer la «question universelle du rapport à la maternité», affirmait la réalisatrice lors de la Mostra.

Son film raconte l'histoire de

Laurence Coly, interprétée par Guslagie Malanda, une immigrée sénégalaise accusée d'avoir tué son bébé de 15 mois en l'abandonnant sur une plage du Nord à marée montante. Le film, centré sur le procès, s'inspire directement d'un fait divers de 2013 et du procès qui a suivi.

Il s'agit de la première fiction de la réalisatrice de 43 ans, jusque-là spécialisée dans le documentaire dont le remarqué «Nous» (2021), qui emmenait le spectateur à la rencontre d'un

territoire – celui traversé par le RER B – et de ses habitants.

Lauréat du Grand Prix du Jury et du prix du premier film à Venise, «Saint-Omer est un film puissant, emblématique du renouveau du cinéma français que nous sommes fiers d'avoir accompagné notamment par l'avance sur recettes», s'est félicité le patron du CNC, Dominique Boutonnat, cité dans le communiqué. Il sortira en salles le 23 novembre. La 95<sup>e</sup> cérémonie des Oscars aura lieu le 12 mars 2023

à Los Angeles. Auparavant sera dévoilée le 21 décembre 2022 une présélection de 15 films, avant les cinq films finalistes le 24 janvier 2023. Fin juillet, le CNC a revu l'organisation de sa commission chargée de sélectionner le film français aux Oscars. Dorénavant, la commission se compose de sept professionnels nommés chaque année par la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, sur proposition du président du CNC.

R. I.





Iran

# Des dizaines de morts dans la répression, des centaines d'arrestations

■ De nouvelles manifestations ont eu lieu samedi soir en Iran, pour protester contre la mort d'une jeune femme arrêtée par la police, et ce, malgré une répression qui s'est soldée par la mort de 41 personnes et des centaines d'arrestations en huit jours.

Par Rosa C.

Les autorités nient toute implication dans la mort de Mahsa Amini le 16 septembre, trois jours après son arrestation pour ne pas avoir respecté le code vestimentaire de la République islamique.

Mais les manifestants ne cessent de crier leur colère tous les soirs depuis le décès de la jeune femme de 22 ans, originaire de la région du Kurdistan (nord-ouest).

Une vidéo virale visiblement filmée samedi soir montre une femme marchant la tête découverte et agitant son voile en pleine rue à Téhéran, faisant fi des strictes règles vestimentaires.

En Iran, les femmes doivent se couvrir les cheveux et le corps jusqu'en dessous des genoux et ne doivent pas porter des pantalons serrés ou des jeans troués.

Des images virales des manifestations ont montré ces derniers jours des Iraniennes brûlant leur foulard.

Le parti réformateur de l'«Union du peuple de l'Iran islamique» a exhorté, samedi, l'État à annuler l'obligation du port du voile et à libérer les personnes arrêtées.

Dans le même temps, le président ultraconservateur Ebrahim Raïssi, a promis d'agir de façon «décisive» contre les manifestants, qualifiés par les autorités de d'«émeutiers» ou de «contre-révolutionnaires».

Des témoins ont fait état en soirée d'un important déploiement des forces de l'ordre à un carrefour du nord de la capitale iranienne.

La télévision d'État a donné samedi soir un nouveau bilan de 41 morts «lors des récentes émeutes».

Mais le bilan pourrait être plus lourd, l'ONG Iran Human Rights (IHR), basée à Oslo, faisant état d'au moins 54 morts dans la répression des manifestations.

Mahsa Amini a été arrêtée le 13 septembre à Téhéran pour «port de vêtements inappropriés», par la police chargée de faire respecter le code vestimentaire. Elle est décédée trois jours plus tard à l'hôpital.

Depuis, des Iraniens et Iraniennes manifestent à la tombée de la nuit dans des dizaines de villes du pays, dont la capitale Téhéran, Isfahan et Qom (centre) ou Machhad (nord).

Les manifestations sont marquées par des affrontements avec les forces de sécurité et des véhicules de police sont incendiés par les protestataires qui scandent des slogans hostiles à la République islamique, selon médias et militants.

Des centaines de manifestants ont été appréhendés. Rien que dans la province de Guilan (nord), «739 émeutiers parmi lesquels 60 femmes ont été arrêtés», a indiqué, samedi, son chef de la police, selon l'agence de presse Tasnim.

Selon IHR, environ la moitié des 54 personnes tuées l'ont été



dans cette province et celle voisine de Mazandaran. L'ONG indique que dans de nombreux cas «la remise des corps aux familles est conditionnée à un enterrement dans le secret».

De son côté, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), basé aux États-Unis, a indiqué que 17 journalistes avaient été arrêtés en Iran depuis le 19 septembre.

Disant se baser sur des témoins, des vidéos et des avis médico-légaux, le ministre de l'Intérieur, Ahmad Vahidi, affirme que Mahsa Amini n'a pas été frappée par la police – comme accusent ses proches – assurant qu'une enquête sur sa mort était en cours.

Le ministre accuse les manifestants de «suivre les États-Unis, les pays européens et les groupes contre-révolutionnaires».

Dénonçant des «tentatives américaines de porter atteinte à la stabilité de l'Iran», le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Nasser Kanani, a lui-même prévenu dans un tweet que «les efforts pour violer la souveraineté de l'Iran ne resteront pas sans réponses».

Depuis plusieurs jours, des vidéos en ligne montrent des scènes de violence à Téhéran et dans d'autres grandes villes

comme Tabriz (nord-ouest). Sur certaines, on voit les forces de sécurité tirer sur des manifestants.

Amnesty International accuse les forces de sécurité de tirer «délibérément (...) à balles réelles sur des manifestants», appelant à une «action internationale urgente pour mettre fin à la répression».

Les connexions internet étaient toujours perturbées samedi, avec le blocage de WhatsApp et Instagram. NetBlocks, un site basé à Londres qui observe les blocages d'internet à travers le monde, a également fait état de celui de Skype.

L'organisation kurde de défense des droits humains Hengaw a de son côté affirmé que des manifestants avaient pris le contrôle de certaines parties de la ville de Oshnaviyeh (nord-ouest). Des vidéos montrent des protestataires marcher en faisant le signe de la victoire.

L'autorité judiciaire a reconnu que des «émeutiers avaient attaqué trois bases des Bassidjis», en référence aux miliciens islamiques. Mais elle a démenti, selon son agence, que les forces de sécurité aient perdu le contrôle d'Oshnaviyeh dans la région du Kurdistan.

R. C.



## Commentaire

Réforme

Par Fouzia Mahmoudi

En France, le premier mandat d'Emmanuel Macron a été secoué de multiples crises, dont celle relative à la réforme des retraites, repoussée par la gauche, les syndicats et une partie de la population qui estimaient qu'elle était trop agressive. Finalement, plutôt que de reculer face à la mobilisation qui ne faiblissait pas, le président français a «profité» de la crise sanitaire liée au virus du Covid-19 pour annoncer un report de la loi. Aujourd'hui, en manque d'une majorité absolue à l'Assemblée Nationale, le chef de l'État veut remettre cette réforme en route alors que déjà l'opposition se prépare à la contrer. Son allié centriste, François Bayrou, estime que si cette réforme est nécessaire, sa mise en place doit se faire de façon concertée et non à coups d'amendements, appelant Emmanuel Macron à faire «un pas décisif vers une méthode de réforme plus respectueuse». L'hypothèse d'une réforme rapide des retraites via un amendement au budget de la Sécurité sociale divise ainsi la majorité. Dans un entretien au journal «Le Parisien», publié il y a une semaine, François Bayrou avait mis en garde contre un «passage en force». Le pPrésident Emmanuel Macron réunira la semaine prochaine ministres et responsables de la majorité sur le sujet. «On n'est pas aux pièces ! Prendre trois ou quatre mois pour réfléchir ensemble, et mettre sur la table des options et des propositions, je pense que cela serait bon, pas seulement pour la paix civile, ça compte, mais pour la réforme elle-même», a insisté François Bayrou encore une fois hier, lors d'un discours d'un peu plus d'une heure des universités d'été du MoDem. «C'est un devoir, quand on est gouvernant, de partager les raisons de l'action avec ceux qui vous ont donné la mission de les gouverner». «Parce que derrière tout cela, il n'y a pas que la question des retraites. Il y a la question de la méthode de réforme que l'on peut suivre pour ce pays», a insisté le dirigeant du MoDem. «J'entends des critiques qui disent : ça va traîner, on ne sera plus rien. Je me permets de signaler qu'en refusant cette méthode, on a bloqué les réformes pendant des décennies», a-t-il dit, citant les grandes grèves de 1995, il était alors ministre du gouvernement Juppé. «Jusqu'à la dernière sous le gouvernement d'Edouard Philippe», a-t-il dit. Au moment de la crise des «gilets jaunes», «j'avais dit : on ne gouverne pas contre le peuple». «Les gouvernants portent des réformes, elles sont souvent bien inspirées, mais s'ils n'ont pas le soutien du peuple qui les a élus, les réformes sont bloquées et ne passent pas». Car «la société est tellement éruptive qu'il faut se donner pour objectif de la convaincre avant de l'entraîner», a argumenté François Bayrou. «Ce n'est pas une réforme pour les gouvernants, pour les partis politiques de la majorité, pour un avantage idéologique, c'est une réforme pour les Français». «Et ce n'est pas seulement une réforme budgétaire, c'est une réforme de société». «Avec un travail de concertation, je pense qu'on fait un pas décisif dans une méthode plus respectueuse», a insisté François Bayrou. Toutefois, si du côté de l'Élysée l'on envisage sérieusement le passage en force de cette réforme, c'est notamment du fait de l'impopularité extrême de Macron, dont n'importe quelle réforme pourrait être, par principe, rejetée par les dizaines de millions de Français qui honnissent non seulement sa politique, mais sa personne même. Reste à voir si le président français se laissera convaincre par la frange la plus modérée de Renaissance (coalition présidentielle) de ne pas abandonner le dialogue avec l'opposition et les Français, ou si, échaudé par la première tentative de réforme, il se montrera cette fois-ci inflexible en faisant passer sa loi coûte que coûte.

F. M.

## Philippines

### Le pays menacé par le super-typhon Noru

Le super-typhon Noru se dirigeait hier vers les Philippines, où il devait s'abattre sur l'île densément peuplée de Luzon, entraînant des évacuations préventives dans les villes côtières.

Accompagné de vents de 195 km/h, Noru, appelé Karding aux Philippines, est le plus puissant typhon enregistré cette année dans le pays. Il se renforçait avec une rapidité «sans précédent» et devait bientôt toucher terre à environ 80 km au nord-est de la capitale Manille, selon le service météorologique national.

«Nous demandons aux résidents des zones en danger d'obtempérer aux appels à évacuer quand c'est nécessaire», a déclaré le chef de la police des Philippines, le général Rodolfo Azurin.

Les Philippines sont frappées par une vingtaine de typhons chaque année, phénomène qui a tendance à s'aggraver en raison du changement climatique, selon les scientifiques. Il y a neuf mois, un autre super-typhon avait fait plus de 400 morts dans le centre et le sud du pays.

Un typhon est qualifié de

«super-typhon» quand ses vents dépassent une certaine vitesse, le seuil variant selon les services météorologiques nationaux (aux Philippines ce seuil est de 185 km/h).

La vitesse des vents accompagnant Noru a augmenté de 90 km/h en seulement 24h, une intensification «sans précédent», a estimé le prévisionniste météo Robb Gile.

«Les typhons sont comme des moteurs, ils ont besoin de carburant et d'un pot d'échappement pour fonctionner», a expliqué M. Gile.



Ligue 2 amateur (1<sup>re</sup> journée)

## Les relégués en difficulté

Les clubs relégués en Ligue 2 amateur de football ont complètement raté leur début en Championnat samedi, à l'occasion de la première journée de la saison 2022-2023, entamée vendredi. Dans le groupe Centre-Ouest, le NA Hussein-Dey et le WA Tlemcen qui espéraient oublier leur débâcle de l'an dernier en Ligue 1, ont raté le coche encore une fois, en s'inclinant respectivement hors de leurs bases devant le GC Mascara (1-0) et le MCB Oued Sly (2-1).

Pour sa part, l'O Médéa a été tenu en échec à domicile par l'ASM Oran (0-0). Le score lourd de cette journée a été enregistré par le WA Boufarik qui s'est adjugé les trois points de la victoire grâce à son succès «at home» contre le MC Saïda (4-0). Deux autres matchs étaient au programme de cette journée et se sont soldés par la victoire du CR Témouchent qui a renversé l'ES Ben-Aknoun (2-1), et celle du nouveau promu le SC Mechria chez le SKAF Khemis Meliana (0-1).

Cette journée, entamée vendredi, a été marquée par le succès de l'ES Mostaganem au stade du 20-Août-1955, à Alger, devant le RC Kouba (0-1). Pour sa part, le RC Relizane, relégué

en Ligue 2 amateur à l'issue de la saison écoulée, a été surpris à domicile par la JSM Tiaret (0-1).

Au groupe Centre-Est, le CA Batna a surclassé en déplacement l'IB Khemis El Khechna (1-4).

Les nouveaux promus : l'E Sour El Ghozlane et l'AS Khroub, ont bien entamé la saison en s'imposant vendredi à domicile, respectivement contre Hamra Annaba (2-0) et AS Ain M'lila (2-0).

L'autre promu, l'US Souf, a assuré le point du match nul hors de ses bases en accrochant l'US Chaouia (2-2) après avoir longtemps mené au score 2-0. Un bon début aussi pour la JS Bordj Ménaïel qui s'est imposée à Skikda devant la JSMS (0-2).

Pour rappel, la JSBM a raté l'accession de peu la saison dernière, au profit de l'USM Khenchela. Cette journée a été également marquée par la victoire de l'USM Annaba contre l'un des prétendants à l'accession cette saison, l'USM El Harrach (1-0), alors que deux matchs se sont soldés par un score de parité : IRB Ouargla - MO Constantine (0-0) et MC El Eulma - NRB Telegma (1-1).

Fédérations sportives

## Les médaillés olympiques et mondiaux intègrent la composante de l'Assemblée générale

Les anciens athlètes médaillés lors des Jeux olympiques, paralympiques ou Championnats du monde, font partie désormais de la composante de l'Assemblée générale (AG) de la Fédération sportive nationale, selon le décret exécutif n° 22-309, publié le 12 septembre 2022 au *Journal officiel* n° 62. Modifiant et complétant le décret exécutif n° 14-330 du 27 novembre 2014, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des Fédérations sportives nationales ainsi que leur statut-type, ce décret, signé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, vient modifier la composante de l'Assemblée générale de la Fédération sportive nationale. A cet égard, l'AG est composée des anciens athlètes médaillés lors des Jeux olympiques ou paralympiques ou Championnats du monde, selon leurs disciplines, un représentant des anciens athlètes médaillés olympiques ou para-

lympiques des sports collectifs, élu par ses pairs, dans la limite d'un athlète pour dix athlètes, un représentant des anciens athlètes médaillés lors des Championnats du monde des disciplines sportives non-olympiques reconnues par le Comité international olympique, élu par ses pairs dans la limite d'un athlète pour dix athlètes.

Elle est également composée des présidents élus ou des représentants dûment mandatés, des ligues sportives de wilaya légalement constituées, régulièrement affiliées à la fédération et justifiant d'une activité effective et permanente, telle que définie par le statut de chaque fédération, des présidents élus ou des représentants, élus dûment mandatés, des clubs sportifs légalement constitués, affiliés à la fédération et classés dans les dix à vingt premières places du championnat ou tout autre système de compétitions nationale pour les fédérations gérant des sports individuels.

Championnat d'Afrique U 23 de triathlon

## Amina Maldji s'illustre et décroche le bronze

La championne nationale de triathlon, Amina Maldji, s'est illustrée lors des derniers championnats d'Afrique de triathlon U23, organisés au Maroc, à Agadir, en décrochant la troisième place et donc la médaille de bronze. Coachée par le très expérimenté entraîneur Abdallah Mahour Bacha, cette jeune pétrie de talent a réalisé un véri-

table exploit, au vu du manque de moyens réservé à cette discipline en Algérie et qui reste très difficile, étant donné qu'elle exige un entraînement très rigoureux et demande aussi un minimum de moyens de récupération. Maldji peut faire mieux si elle obtient plus de moyens de la part des responsables du sport en Algérie. **M. M.**

CHAN 2022

# Le tirage au sort prévu samedi prochain

■ Dans sept jours, 17 nations africaines rejoindront le pays hôte, l'Algérie, dans la capitale Alger, pour le tirage au sort officiel du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN), compétition réservée au footballeurs locaux, prévu le samedi 1<sup>er</sup> octobre en présence des légendes du football africain.



L'Algérie prête à accueillir le rendez-vous

Par Mahfoud M.

Le tirage au sort sera effectué à l'Opéra d'Alger à 19h (18h00 GMT, 20h00 heure du Caire, 21h00 heure d'Afrique de l'Est), avec une diffusion en direct sur de nombreuses plateformes parmi lesquelles les partenaires TV de la CAF et les pages digitales de la CAF, indique la CAF. Au rang des invités, des entraîneurs, des légendes ainsi que les hauts responsables des pays membres participants. L'Algérie deviendra la septième nation à accueillir le Championnat d'Afrique des Nations l'année prochaine au cours de l'événement programmé du 13 janvier au 4 février

2023. Ce sera également le sixième pays à accueillir à la fois le CHAN et la Coupe d'Afrique des Nations, rejoignant ainsi le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Maroc, l'Afrique du Sud et le Soudan qui ont chacun accueilli les deux tournois masculins seniors de la CAF. Sur les 18 équipes, seul Madagascar fait ses débuts dans la compétition, devenant ainsi la 32<sup>e</sup> nation à se qualifier pour le tournoi. La RD Congo et l'Ouganda ont tous deux atteint leur sixième phase finale du CHAN. Pour les Ougandais, il s'agit de leur sixième qualification consécutive après avoir raté la compétition en 2009, tandis que la RDC n'a manqué qu'un seul tournoi en

2018. Cinq autres pays, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Libye, le Mali et le Maroc, participent à leur cinquième phase finale. Pour ce qui est des préparatifs de l'EN A' pour cette compétition, il faut savoir que les capés de Madjid Boughera ont disputé tout récemment un match amical face au Nigeria et qui s'est soldé sur un nul (1/1). Le sélectionneur national est conscient du fait qu'un grand travail l'attend pour préparer son groupe à cette compétition, sachant que son gros problème est d'être à chaque fois contraint d'effectuer des changements sur le groupe après le départ de certains éléments à l'étranger. **M. M.**

Ligue 1 (5<sup>e</sup> journée)

## Le CSC prend les commandes, l'ESS sombre

Le CS Constantine s'est emparé provisoirement de la tête du classement de Ligue 1 de football, malgré le nul concédé à domicile face au MC Oran (0-0), lors de la cinquième journée marquée par la lourde défaite essuyée par l'ES Sétif devant l'ASO Chlef (4-0) qui se hisse à la 3<sup>e</sup> position.

Le CSC, qui restait sur une belle entame de saison ponctuée par quatre victoires de rang, a été accroché à la surprise générale à domicile par le MC Oran. En dépit d'une domination territoriale, les hommes de Kheirredine Madoui n'ont pas réussi à tromper la vigilance de l'excellent gardien Soufi. Malgré ce semi-échec, les Sanafirs prennent provisoirement la première place avec un point d'avance sur leur poursuivant direct, l'USM Alger, dont le derby contre le Paradou AC a été reporté à une date ultérieure en raison de la présence de sept

joueurs usmistes en sélection nationale A'. La bonne opération de la journée a été réalisée par l'ASO Chlef qui a atomisé l'ES Sétif (4-0). Une belle performance des hommes de Liamine Bouhgrara qui confirme la belle entame de saison des Chélifiens, désormais 3<sup>e</sup> au classement en compagnie du CR Belouizdad, qui compte deux matchs en moins, dont le derby contre le MC Alger, lequel a été reporté ce week-end en raison de la présence de plus de trois joueurs de part et d'autre en sélection A'. La cinquième journée a été également marquée par la belle victoire du RC Arbaa contre l'US Biskra 2-0. Deux buts précoces, inscrits par Tajib (8'), Zaouche (10'), ont permis aux locaux de renouer avec le succès et de remonter à la cinquième place du classement.

Dans le bas du classement, le promu l'USM Khenchela a attendu la cinquième journée pour

signer son premier succès parmi l'élite en dominant le HB Chelghoum Laid (2-0). Une victoire salutaire qui lui permet de quitter la dernière place désormais occupée par son adversaire du jour avec un petit point avec la JS Kabylie qui a engrangé de son côté son premier point de la saison, à la faveur du nul ramené de son long déplacement contre le MC El Bayadh (0-0). Quelques jours après sa brillante qualification pour le deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF, la JSK, sous la conduite de son nouvel entraîneur Abdelkader Amrani, a tenu en échec le nouveau promu qui restait sur deux succès sur sa pelouse. De son côté, le NC Magra a profité de la réception de la JS Saoura qui vient de se séparer de son entraîneur tunisien Nassif Bayaoui, pour enregistrer sa première victoire de la saison grâce à une réalisation de H'mida.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

Oran

## Une unité pilote de compost bio déposera prochainement sa marque commerciale

L'UNITÉ de production de compost bio relevant du marché de gros des fruits et légumes d'El Kerma (Oran), lancée il y a quelques années en tant que projet pilote par l'association écologique «R20 Med», entamera prochainement une nouvelle étape, en déposant sa marque commerciale, a-t-on appris auprès de la direction du marché. «Actuellement, nous sommes en train de travailler sur le statut de l'établissement public de gestion du marché de gros des fruits et légumes d'El Kerma, permettant la production et la vente du compost bio», a déclaré à l'APS la directrice de cet EPIC, Meriem Boukraléd. Le changement de statut, approuvé par les services de la wilaya, permettra de doter cette unité, jusque-là «pilote», de nouvelles missions lui permettant la production et la commercialisation du compost bio, ainsi

que le dépôt de la marque commerciale de leur produit «Samad Bladi», a-t-elle encore fait savoir. Cette unité valorise les déchets végétaux du marché de gros d'El Kerma, les transformant en compost bio «de très bonne qualité», qui connaît déjà un grand engouement de la part des agriculteurs locaux.

«Le changement de statut nous permettra de faire des investissements pour augmenter la production et de signer des conventions pour valoriser les déchets verts avec des APC et les établissements qui les génèrent», explique-t-elle. L'unité produit déjà entre 20 et 40 quintaux de compost par mois, que les agriculteurs se disputent en raison de sa qualité et son prix «très compétitif» par rapport aux engrais importés, a-t-on affirmé de même source.

Lyes H.

Kenya

## 11 personnes, dont 8 policiers, tuées par des voleurs de bétail

AU MOINS 11 personnes, dont huit policiers et un chef local, ont été tuées samedi par des voleurs de bétail qu'ils poursuivaient dans le nord du Kenya en proie à la sécheresse, a affirmé, hier, la police kényane. Les vols de bétail ou les querelles portant sur des sources d'eau ou des pâturages sont fréquents dans les zones pastorales du nord du Kenya, frontalières de l'Ethiopie et du Soudan du Sud.

La police kényane a dénoncé sur Twitter une «embuscade criminelle et lâche par des voleurs de bétail contre le public et des officiers de police» dans le comté de Turkana, qui a fait selon elle 11 morts : 8 policiers, 2 civils et un chef local.

Les policiers tués étaient à la poursuite de membres de l'ethnie Pokot qui avaient attaqué un village et s'étaient enfuis avec du bétail. Les autorités ont annoncé l'envoi sur place de renforts supplémentaires.

En novembre 2012, 42 policiers avaient été tués dans une

embuscade d'une ampleur sans précédent dans le nord, dans la région de Baragoi.

Et en août 2019, toujours dans le nord, au moins 12 personnes avaient été tuées par des voleurs de bétail.

Le Kenya, moteur économique de l'Afrique de l'Est, subit une sécheresse d'une intensité inédite depuis 40 ans, et la faim y touche au moins 4 millions d'habitants, sur plus de 50 millions au total.

Quatre saisons consécutives de pluies insuffisantes y ont créé les conditions les plus sèches observées depuis le début des années 1980. Rivières et puits se sont asséchés et les pâturages se sont transformés en poussière, causant la mort de plus d'1,5 million de têtes de bétail rien qu'au Kenya. L'organisation météorologique nationale a mis en garde contre une possible hausse «des conflits humains et des conflits entre l'homme et la faune».

Mya F.

## Décès

Les familles Moll et Benchaouia ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée **Marie Louise Marcelle Moll**, ravie à l'affection des siens à l'âge de 92 ans. L'enterrement a eu lieu samedi au cimetière de Sidi Abdallah. Paix à son âme, que Dieu l'accueille en Son vaste paradis.

## Condoléances

Profondément affectés par le décès de **Marie Louise Marcelle Moll**, «Tata» de leur amie et consœur **Meriem Benchaouia**, M<sup>me</sup> **Naima Mahmoudi**, **Nadjib Stambouli** et l'ensemble de l'équipe du quotidien «Le jour d'Algérie» lui présentent ainsi qu'à ses proches leurs sincères condoléances et prient le Tout-Puissant d'accorder à la défunte Sa sainte miséricorde.

## Le prix des fournitures scolaires s'envole



Djalou@hotmail.com

Souk Ahras

## Colloque international sur Saint Augustin les 1<sup>er</sup> et 2 octobre

■ Un colloque international sur Saint Augustin se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochain à Souk Ahras, sous le thème «Saint Augustin de Thagaste à l'universalité», a indiqué, hier, le coordonnateur de la rencontre.

Par Racim C.

La première édition de cette rencontre, placée sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, est organisée à l'initiative de la Fondation allemande Konrad-Adenauer (bureau d'Algérie) en coordination avec la faculté des sciences sociales et humaines de l'université Mohamed-Chérif-Messaadia et la wilaya de Souk Ahras, vise à faire connaître les œuvres de cette figure sur les plans intellectuel et philosophique et leur impact sur la pensée universelle, a déclaré à l'APS le coordinateur du colloque, Faouzi Bendridi. La rencontre qui se tiendra à la maison de la culture Tahar-Ouettar regroupera des spécialistes de la pensée augustiniennne d'Autriche,

d'Allemagne et de France, en présence du secrétaire général du Haut conseil islamique, D' Bouzid Boumediene. Seront débattus au cours du colloque plusieurs thèmes, notamment «Le parcours et les œuvres de Saint Augustin», «L'évolution du savoir à l'Est de la Numidie antique», «L'histoire scientifique et culturelle de l'Afrique du Nord et Rome» et «L'évolution de la pensée augustiniennne vers le dialogue interculturel anticipant les notions de cohabitation et de citoyenneté». Selon Bendridi, la première journée de la rencontre verra la présentation de plusieurs communications dont celles du D' Ouiza Kelaz intitulée «Préambule et notions», celle du

D' Abdelkarim Khizaoui sur «L'histoire et la philosophie chez Augustin» et celle intitulée «Augustin, du philosophe africain à l'universalité». Yacine Khedhairia présentera une intervention sur «La paix et tolérance dans la pensée d'Augustin», tandis que Laurent Bercher interviendra sur le thème de «Souk Ahras, ville antique». Les participants au colloque seront à l'occasion invités à visiter plusieurs monuments historiques de la wilaya, dont l'olivier de Saint Augustin au centre-ville de Souk Ahras et le site archéologique de Madaure, en plus de l'organisation d'une exposition sur l'artisanat traditionnel à l'initiative des deux Directions de la culture et des arts et du tourisme et de l'artisanat.

R. C.

Décès de Zineb El Mili

## Le Président Tebboune présente ses condoléances

Le président de la République, **Abdelmadjid Tebboune**, a adressé, hier, un message de condoléances à la famille de la moudjahida et journaliste Zineb El Mili, décédée samedi à l'âge de 87 ans des suites d'une longue maladie. «Dieu Le Tout Puissant vient de rappeler à Lui la journaliste et moudjahida Zineb El Mili, fille de Larbi Tébessi et épouse de l'ancien diplomate Mohamed El Mili,

après un parcours exceptionnel dans le monde de la presse et de la culture, laissant un legs honorable après l'indépendance, à travers notamment son passage au journal Ech-Chaâb», a écrit le Président Tebboune dans son message de condoléances. La défunte «était connue pour ses opinions audacieuses et son attachement à notre histoire nationale et à la défense de l'Algérie», a-t-il ajouté. «En cette

penible épreuve, je vous présente mes sincères condoléances et vous assure de mes profonds sentiments de compassion et de sympathie, priant Allah Tout-Puissant de vous prêter patience et réconfort et d'entourer la défunte de Sa sainte miséricorde et de l'accueillir dans Son vaste Paradis. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons», a conclu le Président Tebboune.

K. L.